

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 MARS 2015

Délibération n° D-2015-74

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 06/03/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 16/03/2015

Politique de la Ville - Convention partenariale portant
financement de la mission de Gestion urbaine de proximité et
d'animation des Conseils citoyens sur les quartiers

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Elmano MARTINS.

**Direction de Projet de Rénovation
Urbaine et Sociale**

**Politique de la Ville - Convention partenariale portant
financement de la mission de Gestion urbaine de
proximité et d'animation des Conseils citoyens sur
les quartiers**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 pilotée par la Communauté d'Agglomération du Niortais, une convention de gestion urbaine de proximité entre la Ville de Niort et la CAN, à forte orientation participative, sera développée sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville visant à améliorer le cadre de vie des habitants par une action concertée, coordonnée et territorialisée des principaux partenaires (Etat, CAN, Ville de Niort, CCAS et le bailleur Habitat Sud Deux-Sèvres). Cette convention sera annexée au contrat de ville 2015/2020 en cours d'élaboration.

Par ailleurs, l'article 7 de la loi précédemment citée prévoit que des « conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville ».

Dans cette double perspective de prise en compte des besoins et de participation des habitants et afin de préserver la cohérence et la lisibilité des instances de démocratie participative mises en œuvre par la commune, la CAN et la Ville de Niort ont souhaité organiser la participation des habitants à travers la création de conseils citoyens s'appuyant sur les conseils de quartier préexistants. Cette phase de préfiguration du contrat de ville est cofinancée par la CAN et la Ville de Niort.

Dans cette continuité et dans une seconde phase, la création de ces conseils citoyens permettra d'associer les habitants des trois quartiers prioritaires, tout au long du futur contrat. Cette mission sera financée par la Communauté d'Agglomération du Niortais, avec la concours de l'Etat tel que prévu à l'article 7.

Pour préciser le contenu des engagements contractuels des parties prenantes, il est proposé de passer une convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort pour conduire cette mission de préfiguration et d'accompagnement sur une année à compter de sa notification à la CAN.

La CAN a vocation à prolonger l'engagement de cofinancement de la mission dès la signature du contrat de ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la mise en œuvre d'une mission de concertation des habitants contribuant à l'élaboration du contrat de ville en s'appuyant sur les conseils de quartier ;
- approuver le principe de cofinancement de la gestion urbaine de proximité par la CAN sur une durée d'un an à compter de sa notification ;

- approuver la convention partenariale portant subvention ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la signer ainsi que tout document afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT